



DECISION DU PRESIDENT N°20190604-1

- **OBJET : MARCHÉ PBI-2018-007 « MOE PSLA VILLERS BOCAGE »
 MAITRISE D'ŒUVRE DHD BILLARD-DURAND – MISSION NOUVEL ADP**

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20170111-10 du 11/01/2017 portant délégation de pouvoir du conseil vers le Président de la communauté de communes,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Villers-Bocage (14310),

Considérant la validation des élus de reprendre un nouvel avant-projet Définitif (APD) réduisant les surfaces,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider la nouvelle mission avant-projet définitif (APD), compris RT2012 nouvel APD, Etude E+C- nouvel APD et de signer les documents y afférents :

MISSION	Honoraires globaux		Architectes DHD		VRD GUILMARD		Acoustique ACOUSTIBE		Economiste HELEINE		Thermique AFCE		Electricité RESO	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
APD 2	11 500,00	13 800,00	6 000,00	7 200,00	-	-	-	-	3 000,00	3 600,00	800,00	960,00	1 700,00	2 040,00
RT 2012 APD 2	900,00	1 080,00									900,00	1 080,00		
Mission complémentaire E+c- APD 2	1 000,00	1 200,00									1 000,00	1 200,00		
TOTAL	13 400,00	16 080,00	6 000,00	7 200,00	-	-	-	-	3 000,00	3 600,00	2 700,00	3 240,00	1 700,00	2 040,00

- Montant HT : **13 400 €.**
- Montant TTC : **16 080 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 12.04 %

ARTICLE 2 : Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le 04/06/2019

Le Président
Gérard LEGUAY

